



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/02.21
Références DPA : REC.PU/21.205

PERMIS UNIQUE AVIS Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique

à NEW WIND SPRL, avenue des Dessus de Lives, 2 à 5000 Namur

pour un établissement sis à Trieu du Chaffour/Trignée à 5330 Assesse

et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance maximale totale de 2,99 MW et ses installations annexes.

Le permis unique est suspendu par ce recours.

Toute personne intéressée peut consulter ce recours

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 12/01/2022 au 31/01/2022 SUR RENDEZ-VOUS chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h du lundi au jeudi et de 13h à 16h le mercredi) ou le samedi de 9h à 11h30 (dans ce cas, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24h à l'avance).

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.47
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Assesse, le 12/01/2022

Par le Collège communal,

V. ROSIER

Directrice Générale



J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre